

novembre 2013

/ **CESU PETITE ENFANCE POUR 2013**

IL VOUS RESTE JUSQU'AU 8 DÉCEMBRE MINUIT, SOIT MOINS D'UN MOIS POUR BÉNÉFICIER D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR VOTRE GARDE D'ENFANT EN 2013, AU-DELÀ DE CETTE DATE, VOS DROITS 2013 SERONT DÉFINITIVEMENT PERDUS.

FO Énergie et Mines vous rappelle que votre employeur et le Comité de coordination des CMCAS proposent une aide financière pour la garde des enfants âgés de 3 mois à 3 ans : le CESU Petite enfance.

Ce dispositif concerne les salariés des entreprises participant au dispositif, ayant à charge un ou plusieurs enfants âgés de 3 mois à 3 ans.

L'aide est étendue aux enfants âgés de 3 à 7 ans atteints d'une incapacité de 50 % et plus.

Cette aide prend effet au premier jour civil du mois qui suit le 3^{ème} mois de l'enfant et prend fin le dernier jour du mois de son 3^{ème} anniversaire.

Le montant total annuel est de 2 000 € pour un enfant et peut atteindre 2 555 € si vous avez plusieurs enfants éligibles au dispositif.

Pour 2000 €, la répartition entre les trois parts se fait comme suit :

Part Caisse Centrale d'Action Sociale = 568 € - Part employeur = 864 € (hors déduction fiscale)
- Part salarié = 568 €, dans le cas du choix de l'aide maximale.

La participation du salarié peut atteindre 725,62 € si vous avez plusieurs enfants éligibles au dispositif.

Pour commander vos Ticket CESU petite enfance connectez-vous à votre Espace Bénéficiaire Ticket CESU grâce à l'identifiant de votre employeur et le mot de passe : ticketcesu.

Le site : <http://www.cesu-petite-enfance.fr>



ELECTIONS PRO

NOVEMBRE 2013

AVANÇONS
sur l'essentiel
PROTEGEONS
l'indispensable



VOTEZ !

FO **Énergie**
et Mines

<http://www.fnem-fo.org>